



COMMUNE DE SAINT-ANDRÉ



CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 27 NOVEMBRE 2025

DCM251127_047

**MAISON DE SANTÉ PLURIDISCIPLINAIRE SUR
QUARTIER RIVIERE DU MAT - CONVENTION
D'OCCUPATION AVEC SCI KER SOIGNANT**

Le Maire de Saint André certifie
que le compte rendu de cette
délibération a été affiché à la porte
principale de la mairie :
le 02 décembre 2025

Que la convocation a été faite le 21
novembre 2025

Le nombre de membre en exercice
étant de 45 :

Présents :	32
Représentés :	5
Absents :	8
Total des votes :	37

L'an deux mille vingt cinq, le vingt sept novembre le conseil municipal
de SAINT-ANDRÉ s'est réuni, après convocation légale, sous la
présidence de Monsieur Joé BEDIER, Maire.

ETAIENT PRESENTS :

Monsieur BEDIER Joé, Monsieur PEQUIN Jean-Marc, Monsieur
RAMASSAMY Laurent, Monsieur CONSTANT Jean-Paul, Madame
SOUPOU Alexa, Monsieur RAMIN Jean Yannick, Monsieur PAPAYA
Laurent, Monsieur NAZE Gilles, Madame MANGAR RAZEBASSIA
Jimmye, Monsieur GOURAMA Jean-Pierre, Monsieur GRONDIN
Jimmy, Madame VIRAPIN KICHENIN Marie Linda, Madame
SABABADY Marie Josette, Madame CERVEAUX Adélaïde,
Monsieur MAZEAU Michel, Madame ALAMELE Maryse Brigitte,
Monsieur MOUTAMA RAMAYE Alain, Monsieur PERRIER Charles,
Monsieur PARVEDY Georges, Madame LARIVIERE Marie,
Monsieur SOUBAYA PAJANIANDY Mickaël, Madame BALBINE
Valérie Larissa, Madame POINY-TOPLAN Stéphanie, Madame
PERMACAONDIN Isabelle, Monsieur VIRAPOULLE Jean-Marie,
Madame CHANE-TO Marie Lise, Madame RAMIN Odile, Madame
PAYET BEN HAMIDA Viviane, Monsieur FENELON Jean Claude,
Monsieur SINARETTY RAMARETTY Alain Bernard, Madame
LATCHOUMY Rosange, Monsieur BARBE Ludovic

ETAIENT REPRESENTES :

Madame PAYET Catherine Anne, Madame GRONDIN Migline,
Monsieur SAÏD Moussa, Madame PERIANIN CARPIN Audrey,
Monsieur SINAMA Sydney

ETAIENT ABSENTS :

Madame CEVAMY Primilla, Monsieur ASSICANON Jean Thierry,
Monsieur MAILLOT Serge René, Madame PRAUD Elodie, Madame
DIJOUX Sabrina, Monsieur MARTIN Jean-Paul, Monsieur
SOUPRAMANIEN Stéphane, Madame NAUD CARPANIN Marie
Hélène

LE QUORUM ÉTANT ATTEINT, LE CONSEIL MUNICIPAL PEUT VALABLEMENT DÉLIBÉRER

2.3 Un lieu ouvert à la population et aux acteurs du territoire

La MSP Kèr Soignant développe un partenariat opérationnel avec la **Maison France Services** et d'autres services de la commune permettant d'organiser des :

- des ateliers de prévention, à l'initiative de l'équipe de professionnels ou des partenaires institutionnels (mois du kèr, village santé...),
- actions de santé publique : journée de dépistage du diabète, orange day, mois sans tabac,
- permanences d'information pour les familles : partenariat avec FranceAlzheimer...

2.4 Une salle de formation polyvalente, intégrée au projet immobilier, sera accessible :

- aux professionnels de la MSP,
- aux acteurs associatifs,
- aux organismes de formation,
- et mise ponctuellement à disposition via la location, générant **un dynamisme associatif local**.

2.5 Un bâtiment exemplaire au service de la transition écologique

La MSP s'inscrit dans l'axe municipal de cadre de vie et transition énergétique grâce à une conception écoresponsable :

- récupération des eaux pluviales,
- installation photovoltaïque,
- matériaux limitant les besoins en climatisation,
- gestion interne écoresponsable (énergie, déchets, consommables).

Une salle d'attente extérieure, au cœur d'un jardin collectif, sera développée en partenariat avec :

- les élèves de l'école du quartier (projet pédagogique),
- des jeunes en situation de désinsertion, accompagnés via la médiation en santé.

Ce lieu intergénérationnel favorisera le vivre-ensemble, la participation citoyenne et l'ancrage du projet dans la vie du quartier.

2.6 Un projet en cohérence avec les priorités de la Ville

La MSP Kèr Soignant répond directement aux objectifs municipaux :

- développement économique et attractivité du territoire,
- amélioration du cadre de vie dans les quartiers,
- proximité des services publics,
- soutien à la jeunesse et à la parentalité,
- promotion de la santé et prévention,
- transition énergétique et environnementale.

2.7 Le site identifié pour l'accueil de ce projet, se situe sur l'axe principal de la Route départementale. Sa localisation, à proximité de Maison France Servies (MFS) apparaît stratégique au regard du projet de revitalisation du quartier de Rivière du Mât.

III. LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU FONCIER

La commune souhaite accompagner ce projet innovant ayant une portée d'intérêt général et **réaliser le parking** qui répondra aux besoins de stationnement de cet équipement.

Ce parking sera mutualisé et répondra également aux besoins de stationnement liés aux équipements municipaux sis à proximité.

La SCI met à disposition de la Commune le foncier pour la réalisation du parking principal situé en façade EST, ainsi que les accès associés (entrée par accès SUD et sortie par accès NORD), en contrepartie de la réalisation par la Commune sous la forme d'un marché de travaux et selon la proposition technique et financière jointe en annexe s'élevant à titre prévisionnel à 96 765 €HT.

La présente convention prendra effet à compter de la réception définitive des travaux, constatée par procès-verbal contradictoire, et est conclue pour une **durée** ferme de quinze ans. À l'expiration de cette durée, elle sera reconduite par tacite reconduction pour des périodes de cinq ans.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés :

Article 1 :

- D'approuver la convention de mise à disposition du parking de la SCI KER SOIGNANT à la Commune de Saint-André ;

Article 2 :

- D'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les documents concernant cette affaire.

Conformément à la loi relative à l'engagement dans la vie locale et à la proximité de l'action publique, la présente délibération fera l'objet d'une publication sur le site internet de la ville dans un délai de huit jours suivant le conseil.

Pour extrait conforme
Saint-André le